



Dossier du BHI N° S1/3091

LETTRE CIRCULAIRE 33/2015
14 avril 2015

NOUVEL ETAT MEMBRE DE L'OHI
BRUNEI DARUSSALAM

Références :

- A. LC de l'OHI 27/2012 du 27 février – *Demande d'adhésion à l'OHI du Brunéi Darussalam*
- B. LC de l'OHI 1/2015 du 6 janvier – *Etat d'avancement des approbations du Protocole visant à modifier la Convention relative à l'OHI et des adhésions des nouveaux Etats membres*

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

1. Le Comité de direction a été informé par le Département (Ministère) des Relations Extérieures et de la Coopération du Gouvernement de Monaco que le Brunéi Darussalam avait déposé son instrument d'adhésion à la Convention relative à l'Organisation hydrographique internationale le 26 mars 2015. Le Comité de direction a donc le plaisir d'annoncer que le Brunéi Darussalam est devenu, à cette date, le 85^{ème} Etat membre de l'Organisation hydrographique internationale.
2. La référence A annonçait les demandes d'adhésion à l'OHI du Brunéi Darussalam, lequel a ensuite obtenu, en novembre 2014, l'approbation requise des deux tiers des Etats membres de l'OHI (référence B).
3. Le Gouvernement de la Principauté de Monaco informe à présent les Gouvernements parties à la Convention relative à l'OHI que, conformément à l'article XX, la Convention est entrée en vigueur pour le Brunéi Darussalam le 26 mars 2015.
4. Le Comité de direction se réjouit d'accueillir le Brunéi Darussalam au sein de l'OHI.

Veillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction,

Robert WARD
Président